



**VILLE DE BRUAY SUR L'ESCAUT**  
**DU MAIRE**

**Service émetteur :** Service Culture – section Médiathèque

**Objet :** Signature d'une convention conclue entre la commune de Bruay-sur-l'Escaut et la société RECYCLIVRE – relative à la cession de livres.

Le Maire de la Ville de Bruay-sur-L'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juin 2020 modifiée par celle du 06 juillet 2021 donnant délégation à Madame le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant que la Médiathèque de Bruay-sur-l'Escaut est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à éliminer un certain nombre d'ouvrages désuets ou obsolètes, opération nommée « désherbage », pour maintenir leur attractivité auprès du public,

Considérant que l'entreprise Recyclivre propose aux collectivités de collecter gratuitement les documents issus de désherbage des collections, de les traiter et de leur donner une seconde vie en offrant une alternative aux destructions systématiques et en faisant la promotion de l'économie circulaire comme partie intégrante de leur activité,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** d'approuver le projet de convention relative à la reprise d'une partie des documents déclassés de la Médiathèque de Bruay-sur-l'Escaut avec la société solidaire RECYCLIVRE, entreprise à impact social et environnementale reconnue par l'Etat via l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention, dit que la convention est conclue pour une durée de 12 mois,

Fait à Bruay-sur-l'Escaut, le 27/05/2024

Le Maire,



Sylvia DUHAMEL

Le Maire de Bruay-sur-l'Escaut certifie que le présente acte a été :

- Reçu en Préfecture le : 13/06/2024
- Affiché le : 13/06/2024

N° Acte : 2024/26	Date de l'acte : 27/05/2024	Commune de Bruay-sur-l'Escaut	N° du domaine : 8,9
-------------------	-----------------------------	-------------------------------	---------------------